

Année universitaire 2026-2027

Ce certificat médical préalable à la pratique intensive des activités physiques et sportives doit être obligatoirement complété par un médecin.

Le cachet du médecin est obligatoire.

**CERTIFICAT MÉDICAL PRÉALABLE À LA
PRATIQUE INTENSIVE
DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES
A la Faculté des sciences et Techniques de Mulhouse**

Je soussigné(e), Docteur en médecine
exerçant à

certifie avoir examiné Mme., M.,
.....

année d'inscription en ☐ Licence 1 STAPS
☐ Licence 2 STAPS
☐ Licence 3 STAPS

Né(e) le
Demeurant

et n'avoir pas constaté, à la date de ce jour, de signes cliniques apparents contre-
indiquant la pratique intensive de toutes les activités physiques et sportives.

À....., le2026

Signature et cachet du médecin obligatoires :

Cachet du praticien

